



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 16 septembre 2014
HEURE : 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC

Sont présents: BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DANDENAULT Louis, maire de Sutton
DELISLE Normand, maire de Brigham
HÜSLER Josef, maire de Farnham
JANECEK Pierre, maire de Dunham
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg
LÉVESQUE Yves, maire de la Ville de Bedford
NADEAU Robert, maire d'Abercorn
PELLETIER Réal, maire de St-Armand
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge
SELBY Tom, maire de Brome
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Est absente: RAYMOND Sylvie, mairesse de East-Farnham

Formant quorum sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

Sont également présents : Monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M^e Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Première période de questions du public;
3. Adoption du procès-verbal du 19 août 2014; (*Doc. A*)
4. Pacte rural 3^e génération :
 - 4.1. Propositions relatives au processus de lancement de projets; (*Doc. B*)
 - 4.2. Adoption du rapport annuel 2013 du Pacte rural; (*Doc. C*)
5. Rapport du comité Brome-Missisquoi en santé du 10 septembre; (*Doc. D*)
6. Rapport du comité de transport adapté et collectif du 9 septembre : (*Doc. E*)
 - 6.1. Autorisation de signature de l'Entente avec le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est (CRDITED) pour l'utilisation du stationnement afin d'effectuer les transferts des usagers;
 - 6.2. Appui au principe : Brome-Missisquoi en égalité - déclaration de principes en faveur de l'égalité des femmes; (*Doc. E1*)
 - 6.3. Intérêt de la MRC à utiliser le transport scolaire pour le transport collectif à la suite de la proposition de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs;
 - 6.4. Demande d'aide financière à la CRÉ Montérégie Est pour le projet pilote du circuit à Cowansville;
 - 6.5. Impression Daigle : conception, impression et distribution d'un prospectus pour les services de transport disponibles;
7. Gestion de matières résiduelles :
 - 7.1. Impression Daigle : conception, impression et distribution d'un prospectus pour la collecte de feuilles mortes;
 - 7.2. Autorisation de paiement des dépenses de fonctionnement des pôles pour les écocentres;
8. Rapport du comité des cours d'eau du 10 septembre : (*Doc. F*)
 - 8.1. Paiement de facture pour des travaux correctifs effectués dans le Cours d'eau Bellefroid-Archambault;
 - 8.2. Infraction sur le lot P-162 à Saint-Armand : demande de retenir les services juridiques de M^e Francis (accompagnement – service-conseil);
9. Rapport du comité d'aménagement du 10 septembre : (*Doc. G*)
 - 9.1. REGES : (*Doc. G1*)
 - 9.1.1. Présentation du REGES 2.EAU : proposition du contenu normatif;
 - 9.2. Demande de financement de l'AGRCQ pour l'élaboration d'un guide sur la gestion des cours d'eau au Québec;
 - 9.3. Dossier Pointe Fisher : représentation de la MRC à la Cour supérieure;
 - 9.4. Certificats de conformité :
 - 9.4.1. Règlement 466 – Ville de Farnham (*ententes relatives aux travaux - conforme*);
 - 9.4.2. Règlement 1810 – Ville de Cowansville (*PIIA - conforme*);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

- 9.4.3. Règlement 1013-2014 – Ville de Bromont (*ententes relatives aux travaux - conforme*);
10. Rapport du comité de sécurité incendie du 4 septembre; (*Doc. H*)
 11. Rapport du comité de sécurité publique du 4 septembre : (*Doc. I*)
 - 11.1. Compte rendu de la campagne d'information sur le partage sécuritaire de la route entre les vélos et les automobilistes;
 - 11.2. Présentation du rapport bimestriel de juin et juillet, suivi des requêtes, du PARL et des effectifs des derniers mois;
 - 11.3. Présentation du rapport du travail des cadets policiers et autorisation d'acquitter la facture (10 000\$);
 - 11.4. Présentation du PLI –Élus : (*Doc. I1*)
 - 11.4.1. SQ : site Internet destiné aux municipalités :
<http://www.sq.gouv.qc.ca/mission-et-services/municipalites/municipalites.jsp>
 12. Rapport du comité des carrières et sablières du 10 septembre : (*Doc. J*)
 - 12.1. Suivi de la demande formulée par la Ville de Bedford quant à la révision règlementaire (règlement refondu 07-1112);
 - 12.2. Proposition d'un mode de partage des redevances : municipalité d'Ange-Gardien;
 - 12.3. Autorisation de procéder aux versements aux municipalités; (*Doc. J1*)
 - 12.4. Médiation avec la MRC de la Haute-Yamaska devant la CMQ relativement aux dossiers CMQ64338 et CMQ64174 – Prolongation du délai jusqu'au 31 décembre 2014;
 13. Rapport du comité administratif du 2 septembre : (*Doc. K*)
 - 13.1. Comptes à payer au 2 septembre 2014;
 - 13.2. Budget 2015 : Calendrier de travail et définition du cadre budgétaire et des orientations préliminaires;
 - 13.3. Pacte rural 3^e génération : suivi de la décision du CA du CLD relativement aux agents ruraux et au développement de l'agroalimentaire;
 14. Tirage de 2 billets pour assister au 11^e spectacle-bénéfice annuel au profit de la Fondation Alzheimer de Granby et régions (11 avril 2015 à 20h00 au Palace à Granby – invité spécial SUGAR SAMMY); (*Doc. L*)
 15. Demande de rencontre avec l'UPAC;
 16. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour septembre/octobre;
 17. Correspondance;
 18. Questions diverses :
 19. Deuxième période de questions du public;
 20. Levée de la séance.

305-0914

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en ajoutant l'intervention de Monsieur Hüslér concernant une problématique reliée à l'application du règlement relatif à l'écoulement des eaux numéro 03-0406 à la suite du point 8.2 et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

306-0914

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 AOÛT 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 août 2014 tel que rédigé.

ADOPTÉ

Modifié par la
résolution
344-1014

PACTE RURAL 3^E GÉNÉRATION : PROPOSITION RELATIVE AU PROCESSUS DE LANCEMENT DE PROJETS

Monsieur Desmarais présente au conseil la proposition formulée par le comité régional du pacte rural relativement au processus de lancement de projets pour le Pacte rural 3^e génération. Le tout sera adopté par le conseil lors de sa prochaine rencontre.

1. Que l'année 2015 soit une transition vers de nouvelles règles de fonctionnement.
2. Que toutes les municipalités disposent d'un plan stratégique en 2015 et qu'à partir de l'appel de projets 2016, tout projet financé par le Pacte rural soit en lien avec la planification stratégique.
3. Que la planification du développement, l'élaboration des projets et l'évaluation des projets se fassent par la concertation des municipalités autour des six pôles suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

Pôle 1	Pôle 2	Pôle 3	Pôle 4	Pôle 5	Pôle 6
- Cowansville - East Farnham - Frelighsburg - Dunham	- Bromont - Brigham	- Bedford (V) - Bedford (Ct) - Stanbridge Station - St-Ignace-de-Stanb - Stanbridge East - Pike River - St-Armand - Notre-Dame-de-Stant.	- Farnham - Ste-Sabine	- Lac-Brome - Bolton-Ouest - Brome	- Sutton - Abercorn

4. Que le conseil réfléchisse aux rôles des comités de pôles et de leur composition :
 - Inclusion de membres non élus qui représenteraient soit un secteur de développement ou un groupe ciblé (tourisme, jeunes, santé, éducation, etc.);
 - Nombre de membres par comité de pôle;
 - Possibilité de faire un plan de développement pour tout le territoire du pôle;
 - Mandat de faire émerger des projets selon les besoins exprimés dans le plan de développement;
 - Possibilité de favoriser les projets de pôle.
5. Que le conseil regarde la possibilité d'inclure des membres non élus au comité régional.
6. Que le calendrier de réalisation de l'appel de projets 2015 soit le suivant :
 - Approbation finale pour les documents et modalités du Pacte rural : 21 octobre 2014;
 - Début de l'appel de projets : 22 octobre 2014;
 - Tenue de six séances d'information pour les promoteurs de projets : fin octobre, début novembre 2014;
 - Date limite pour le dépôt des projets : 26 novembre 2014;
 - Date limite pour les résolutions municipales : 10 janvier 2015;
 - Analyse des projets : mi-janvier jusqu'à la mi-février 2015;
 - Approbation finale des projets par le conseil des maires : 17 février 2015.
7. Que l'évaluation des projets soit faite à l'aide d'une grille de pointage objective.
8. Que la MRC puisse financer certains projets sur plus d'une année lorsque la nature et l'évaluation de ces projets sont exceptionnelles.
9. Que les six comités de pôle soient formés dès janvier 2015 avec le soutien technique des agents de développement rural et qu'ils procèdent à l'évaluation des projets.
10. Que l'enveloppe de l'appel de projets soit limitée à un montant de 300 000 \$ (Montant disponible : 501 689 \$).
11. Que les enveloppes spéciales pour les municipalités dévitalisées et pour les plans stratégiques soient abolies.
12. Que la répartition de l'enveloppe soit : 70 % pour les six pôles et 30 % pour les projets régionaux.
13. Que le conseil regarde la possibilité de répartir l'enveloppe par pôle selon les critères suivants : population, richesse foncière uniformisée, indice de dévitalisation ou autres.

307-0914

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2013 DU PACTE RURAL

**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

D'adopter le rapport annuel 2013 du Pacte rural, tel que présenté séance tenante, et de le transmettre au ministère.

ADOPTÉ

PROCESSUS FAVORABLE AUX NÉGOCIATIONS D'ENTENTE DE PARTAGE ET D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET MUNICIPAUX ENTRE UNE MUNICIPALITÉ ET DIRECTION SCOLAIRE

Monsieur Desmarais informe les maires que la commission scolaire du Val-des-Cerfs est favorable au partage et à l'utilisation des équipements scolaires (gymnase, bibliothèque, etc.) et municipaux (aréna, piscine, etc.).



No de résolution
ou annotation

308-0914

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

Madame Tania Szymanski acheminera prochainement les coordonnées de la personne responsable au sein de la commission scolaire. Il importera donc à la municipalité de communiquer avec cette personne préalablement à toute démarche auprès de la direction scolaire. De plus, Monsieur Desmarais mentionne que dans le cas d'une entente d'une durée de moins d'un an, le conseil d'établissement scolaire négocie directement avec la municipalité.

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE CRDITED POUR L'UTILISATION DU STATIONNEMENT AFIN D'EFFECTUER LES TRANSFERTS DES USAGERS

CONSIDÉRANT la multiplication des plateaux d'activités pour la clientèle en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement;

CONSIDÉRANT qu'une procédure de transfert des usagers est maintenant nécessaire pour limiter les coûts des déplacements;

CONSIDÉRANT que le stationnement du CRDITED est le meilleur emplacement compte tenu des exigences de la clientèle;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :**

D'autoriser messieurs Arthur Fauteux, préfet, et Robert Desmarais, directeur général, à signer au nom et pour le compte de la MRC une entente avec le centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est (CRDITED) afin d'utiliser leur stationnement pour effectuer le transfert des usagers.

ADOPTÉ

309-0914

BROME-MISSISQUOI EN ÉGALITÉ — DÉCLARATION DE PRINCIPES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES FEMMES

CONSIDÉRANT que le droit à l'égalité entre les femmes et les hommes est reconnu par les chartes québécoise et canadienne des droits et libertés;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières décennies, les femmes du Québec ont pu constater d'importants acquis et progrès en matière d'égalité, mais que nous observons encore des inégalités de fait économiques, professionnelles et sociales qui contribuent à maintenir leur dépendance économique, brimant ainsi leur autonomie;

CONSIDÉRANT que l'égalité entre les femmes et les hommes est le premier principe de la Charte en développement durable de la CRE Montérégie-Est;

CONSIDÉRANT que la pauvreté est étroitement liée aux déterminants de la santé et qu'il importe de travailler autant globalement que spécifiquement et de façon concertée pour apporter des changements significatifs et durables;

CONSIDÉRANT que la difficulté de concilier le travail, les études et la famille pour certaines femmes a des impacts sur la sécurité économique de ces dernières, mais aussi sur leur santé physique et mentale;

CONSIDÉRANT que les préjugés, la discrimination, les stéréotypes et les inégalités entre les sexes dans les rôles économiques exacerbent la vulnérabilité des femmes;

CONSIDÉRANT que dans les situations de faible revenu, les contraintes dans la gestion budgétaire forcent les personnes à couper sur les besoins de base, tels que l'alimentation et la qualité du logement;

CONSIDÉRANT que la pression et le stress de l'insécurité économique affectent grandement la santé physique et mentale des femmes particulièrement pour les femmes monoparentales et les femmes seules;

CONSIDÉRANT que les impacts du décrochage scolaire sur les perspectives économiques sont accentués pour les filles;

CONSIDÉRANT que la pauvreté aurait d'importantes conséquences sur le réseau social des personnes entraînant un sentiment d'isolement et d'exclusion;

CONSIDÉRANT que pour les femmes affectées par des conditions économiques précaires, le transport collectif devient un enjeu primordial en vue de préserver leur autonomie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU
APPUYÉE PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

De reconnaître et de déclarer que les inégalités de fait économiques, professionnelles et sociales vécues par les femmes contribuent à maintenir leur dépendance économique brimant ainsi leur autonomie.

De reconnaître ainsi l'importance d'améliorer les conditions économiques et sociales des femmes sur le territoire de Brome-Missisquoi.

D'adhérer à la présente déclaration de principes et de s'engager à collaborer afin de réaliser des actions concrètes visant à améliorer la sécurité économique des femmes de Brome-Missisquoi. D'autoriser le préfet à signer, au nom et pour le compte de la MRC, ladite déclaration.

ADOPTÉ

310-0914

INTÉRÊT DE LA MRC À UTILISER LE TRANSPORT SCOLAIRE POUR ASSURER LE SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF À LA SUITE DE LA PROPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

CONSIDÉRANT que lors de la séance du conseil des maires du 19 août dernier, messieurs Guy Vincent et André Messier, respectivement président et directeur général de la Commission scolaire de Val-des-Cerfs ont tous deux signifié l'intérêt de la commission scolaire à offrir les places disponibles dans les autobus scolaires aux citoyens de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que l'intérêt avait été également signifié lors de la rencontre du comité Brome-Missisquoi en santé du 9 avril 2014 par monsieur André Messier, directeur général de la Commission scolaire de Val-des-Cerfs.

CONSIDÉRANT que l'utilisation des places disponibles dans les autobus scolaires pourrait répondre à des besoins de transport non comblés;

CONSIDÉRANT que le comité de transport de la MRC est d'accord avec le projet de recourir aux places vacantes au niveau du transport scolaire afin d'augmenter l'offre de service en transport collectif;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'être prudent et de bien étudier les risques liés à ce choix, avant de prendre une décision dans ce dossier;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De mandater le service de transport de la MRC afin d'effectuer une étude sur les avantages, les inconvénients, les méthodes et les risques de certains projets actuellement en cours où les élèves et les adultes utilisent conjointement les autobus scolaires.

EN FAVEUR: 33 voix représentant 86,3 % de la population

CONTRE: 6 voix (Brome, Lac-Brome, St-Armand et Ste-Sabine)

ADOPTÉ

311-0914

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CRÉ MONTÉRÉGIE EST POUR LE PROJET PILOTE DU CIRCUIT DE TRANSPORT COLLECTIF À COWANSVILLE

CONSIDÉRANT l'aide financière de 100 000 \$ du MTQ accordée à la CRÉ Montérégie Est pour l'amélioration du transport collectif sur le territoire de la Montérégie Est dans une perspective d'occupation dynamique du territoire;

CONSIDÉRANT que cette aide financière devait servir à financer des projets recommandés par l'étude Famille-Transport effectuée en 2012 par la CRÉ Montérégie Est;

CONSIDÉRANT que la part de la MRC Brome-Missisquoi s'élève à 16 667 \$;

CONSIDÉRANT que ce montant est réservé jusqu'au 31 décembre 2014 pour des projets réalisés entre le 14 mai 2012 et le 31 mars 2014;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**



No de résolution
ou annotation
312-0914

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

De déposer une demande d'aide financière auprès de la CRÉ Montérégie Est au montant de 16 667 \$ pour le projet pilote du circuit de transport collectif à Cowansville.

ADOPTÉ

PUBLICITÉ INFORMANT LES CITOYENS DE LA COLLECTE DE FEUILLES MORTES ET DES SERVICES DE TRANSPORT DISPONIBLES SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que les citoyens doivent être sensibilisés à la valorisation de leurs feuilles mortes plutôt que de les enfouir;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir les services de transport sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT qu'une publicité porte-à-porte demeure l'outil le plus efficace pour transmettre ces informations;

CONSIDÉRANT que cette dépense est prévue respectivement aux budgets du PGMR et du service de transport;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU :**

D'octroyer le mandat à l'entreprise *Impression Daigle*, pour l'impression d'un dépliant informant les citoyens du calendrier de collecte de feuilles mortes 2014 ainsi que des services de transport disponibles sur le territoire de Brome-Missisquoi, au montant de 2 910 \$, plus les taxes applicables, et de réaliser les montages graphiques évalués à 500 \$ pour chaque service, plus les taxes applicables.

D'autoriser une dépense de 3 300 \$, plus les taxes applicables, pour distribuer cette publicité par médiaposte.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

313-0914

ÉCOCENTRES : AUTORISATION DE PAIEMENT DES SALAIRES ET DÉPENSES

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'effectuer le paiement aux 5 municipalités (pôles) pour les salaires et les dépenses encourues dans les écocentres d'avril à juin 2014 soit 186 176,92 \$, comme suit :

Écocentres	À payer	Écocentres	À payer
Bedford	28 518,39 \$	Lac-Brome	28 512,11 \$
Farnham	41 049,94 \$	Sutton	28 111,99 \$
Cowansville	59 984,49 \$		
Total 186 176,92 \$			

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

DEMANDE DE PAIEMENT POUR LES TRAVAUX CORRECTIFS EFFECTUÉS DANS LE COURS D'EAU BELLEFROID-ARCHAMBAULT

Monsieur Martin Bellefroid déclare qu'il a un intérêt dans le dossier et se retire des discussions.

Il y a absence de consensus à l'égard de ce dossier. Par conséquent, le tout sera apporté à l'attention du prochain comité des cours d'eau.

314-0914

INFRACTION LOT P-162 À SAINT-ARMAND : AUTORISATION DE RETENIR LES SERVICES JURIDIQUES DE M^E FRANCIS

CONSIDÉRANT les travaux d'infraction exécutés dans la branche 5 du cours d'eau Corey sur le lot P-162 à Saint-Armand;

CONSIDÉRANT que, suite à des avis répétés, les travaux correctifs demandés n'ont pas été exécutés dans le délai imparti;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le coordonnateur régional des cours d'eau à recourir aux services de M^e Élane Francis, plus particulièrement à ses services d'accompagnement / service-conseil pour un montant maximal de 3 000 \$, afin de suivre adéquatement ce dossier d'infraction et pour encadrer l'exécution des travaux correctifs à être effectués dans la branche 5 du cours d'eau Corey, le cas échéant.

Cette dépense sera prise à même le budget 2014 du comité des cours d'eau.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX NUMÉRO 03-0406

Monsieur Hüslér fait part au conseil d'une problématique au niveau d'un développement en phases et l'application du règlement relatif à l'écoulement des eaux numéro 03-0406, notamment pour la réalisation de projets ayant tardé à obtenir les approbations de différents ministères. Monsieur Francis Dorion souligne le fait qu'il est nécessaire qu'un projet soit conforme à toute la réglementation en vigueur au moment de la demande des permis. Il est convenu que des représentants de la Ville de Farnham et Messieurs Dorion et Lajeunesse se rencontreront pour discuter du développement en question.

RÉGÉS : PRÉSENTATION DU RÉGÉS 2.EAU – CONTENU NORMATIF

Madame Nathalie Grimard présente au conseil un résumé du travail des trois agents de bandes riveraines qui ont visité cet été, pendant 12 semaines, un total de 1 064 propriétés :

- 203 en milieu de villégiature;
- 306 en milieu agricole;
- 555 en milieu urbain.

Le rapport synthèse, par municipalité, accompagné de l'ensemble des données ainsi que le rapport détaillé sera acheminé sous peu à l'ensemble des municipalités. Une cartographie interactive sera aussi accessible aux responsables municipaux.

Madame Grimard invite les maires à consulter la version révisée du RÉGÉS, lequel document fera l'objet d'échange et de discussion le 23 septembre prochain avec les DG et les professionnels en urbanisme de toutes les municipalités locales et le 9 octobre prochain avec l'ensemble des maires, les DG et certains conseillers municipaux.

Enfin, Madame Grimard informe les maires que le service de la gestion du territoire de la MRC établira un plan de mise en œuvre et d'accompagnement sur quelques années qui sera présenté à l'ensemble des participants le 9 octobre prochain.

315-0914

TENUE DE LA JOURNÉE DE CONCLUSION DU RÉGÉS – 9 OCTOBRE 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR ROBERT NADEAU
APPUYÉ PAR YVES LÉVESQUE
ET RÉSOLU:**

De tenir la « Journée de conclusion du RÉGÉS » le 9 octobre prochain à compter de 16h, et d'inviter un maximum de 4 personnes par municipalité, soit, par exemple, le maire, le DG et un ou deux conseillers. L'invitation formelle à la « Journée de conclusion du RÉGÉS » sera acheminée aussitôt que l'endroit sera déterminé.

ADOPTÉ

316-0914

AUTORISATION DE FINANCEMENT DE L'AGRCQ POUR L'ÉLABORATION D'UN GUIDE SUR LA GESTION DES COURS D'EAU DU QUÉBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De verser à l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (l'AGRCQ) le montant de 500 \$ à titre de financement pour l'élaboration d'un guide sur la gestion des cours d'eau du Québec destiné aux instances municipales.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



No de résolution
ou annotation
317-0914

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

DOSSIER « POINTE FISHER » : REPRÉSENTATION DE LA MRC À LA COUR SUPÉRIEURE

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAU
APPUYÉ PAR ROBERT NADEAU
ET RÉSOLU:**

De ne pas faire de représentations devant la Cour supérieure dans le cadre du litige opposant un citoyen de Pointe Fisher et la Ville de Lac-Brome où la MRC est mise en cause. De communiquer la décision du conseil à la procureure de la MRC.

ADOPTÉ

318-0914

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 466 – VILLE DE FARNHAM

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a transmis le 8 septembre 2014 à la MRC le règlement 466 sur les ententes relatives à des travaux municipaux ;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise la concordance au schéma d'aménagement et au document complémentaire en abrogeant et en remplaçant le règlement 417 sur les ententes relatives à des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 466 de la Ville de Farnham **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

319-0914

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1810 - VILLE DE COWANSVILLE

CONSIDÉRANT que la Ville de Cowansville a transmis à la MRC le 10 septembre 2014 le règlement 1810;

CONSIDÉRANT que ce règlement vise à modifier le règlement sur les PIIA en remplaçant la zone visée de l'annexe IX par celle contenue au présent projet de règlement ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement numéro 1810 de la Ville de Cowansville **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ

320-0914

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 1013-2014 - VILLE DE BROMONT

CONSIDÉRANT que la Ville de Bromont a transmis à la MRC le 5 septembre 2014 son règlement 1013-2014 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

CONSIDÉRANT que le règlement 1013-2014 vise à assujettir la délivrance d'un permis de construction, de lotissement, d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Ville pour la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU:**

De déclarer le règlement 1013-2014 de la Ville de Bromont **CONFORME** aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire de la MRC de La Haute-Yamaska. D'autoriser la greffière à transmettre, par le biais de la présente résolution, un certificat de conformité à l'égard dudit règlement.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

INFORMATION – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

Madame Grimard informe le conseil que les règlements suivants sont entrés en vigueur le 19 août dernier :

- Règlement 05-0314 (îlots déstructurés) modifiant le schéma d'aménagement. Conséquemment, les municipalités, à l'exception de la Ville de Bromont, ont 6 mois pour se conformer à cette modification.
- Entrée en vigueur du RCI 06-0514 visant à régir l'implantation de certaines catégories d'équipements ou d'installations de gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Conséquemment, ce Règlement de contrôle intérimaire est applicable sur l'ensemble du territoire de la MRC immédiatement.

COMPTE RENDU DE LA CAMPAGNE D'INFORMATION SUR LA SÉCURITÉ À VÉLO

Monsieur Desmarais présente sommairement aux maires le compte rendu de la campagne d'information sur le partage sécuritaire de la route entre les vélos et les automobilistes durant la période estivale 2014. Les messages de sécurité ont été largement diffusés par les affiches installées, par Facebook et par les journaux. Jusqu'à présent aucun accident n'a été rapporté et aucune plainte contre les cyclistes ou les automobilistes n'a été formulée.

PRÉSENTATION DU RAPPORT BIMESTRIEL DE JUIN ET JUILLET

Monsieur Desmarais informe les maires que le rapport d'activité bimestriel pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2014 a été acheminé à l'ensemble des municipalités.

PAIEMENT DE LA FACTURE DES CADETS POLICIERS

CONSIDÉRANT le bilan positif du travail effectué par les deux cadets policiers embauchés durant l'été 2014;

CONSIDÉRANT que le travail des deux cadets était consacré à la surveillance à pied ou à vélo du territoire notamment pour les festivités et les parcs municipaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement d'un montant de 10 000 \$ à la Sûreté du Québec pour les deux cadets policiers soit l'équivalent de 50 % de la facture réelle. Les crédits sont prévus au budget.

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

PRÉSENTATION DU « PLI – ÉLUS »

Monsieur Desmarais présente le Programme de lutte à l'intimidation (« PLI - ÉLUS ») pour les élus et les employés municipaux. De plus, Monsieur Desmarais informe les maires que la section du site internet de la Sûreté du Québec contient diverses informations destinées aux municipalités.

VILLE DE BEDFORD – DEMANDE DE RÉVISION DU RÈGLEMENT REFONDU 07-1112 – FORMULE DE RÉPARTITION DES DROITS

Monsieur Lévesque, maire de la Ville de Bedford, et Monsieur Labonté, directeur général de la Ville de Bedford, ont rencontré le comité des carrières et sablières afin de déposer des documents soutenant le fait que la Ville se sent lésée par le Règlement refondu 07-1112 concernant le partage des redevances de carrières et sablières. La Ville de Bedford demande à ce que soit revu le mode de partage prévu au règlement. Le comité des carrières et sablières analysera les documents de la Ville et le comité formulera une proposition au conseil à cet égard.

DEMANDE DE SUSPENDRE L'INTERVENTION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR RÉVISER LE MODE DE PARTAGE PRÉVU AU RÈGLEMENT 07-1112 MODIFIÉ PAR LE RÈGLEMENT 05-0813 DE LA MRC DANS LE DOSSIER AVEC LA VILLE DE BEDFORD

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a agi de manière raisonnable et dans les limites de ses pouvoirs lors de l'adoption du règlement 07-1112 et du règlement 05-0813;

321-0914

322-0914



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford prétend que les règles de répartition prévues à l'article 4.1 du règlement 07-1112, tel que modifié par le règlement 05-0813, ne tiennent pas suffisamment compte de l'incidence de la circulation engendrée par les carrières et sablières sur son réseau routier et/ou les inconvénients générés par ce transport lourd;

CONSIDÉRANT que la Ville de Bedford, par le biais de sa résolution numéro 14-07-169, demande l'intervention de la Commission municipale du Québec (CMQ) afin de réviser le mode de partage du fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien des voies publiques établi par le règlement régional 07-1112, tel que modifié par le règlement 05-0813;

CONSIDÉRANT que la CMQ (Dossier : CMQ-64899), suivant la demande d'intervention de Ville de Bedford, demande à la MRC de confirmer, par le biais d'une résolution, son intention ou non de participer à une médiation qui s'inscrit dans le cadre des articles 23.1 et suivants de la *Loi sur la Commission municipale*;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE
ET RÉSOLU :**

1. D'informer la Commission municipale du Québec que le conseil de la MRC Brome-Missisquoi considère qu'il a adopté le règlement 07-1112 et le règlement 05-0813 de façon libre et démocratique après un processus de consultation. Conséquemment, et après en avoir convenu avec le maire de la Ville de Bedford et suivant la recommandation de son comité de travail, le conseil des maires demande à la Commission de suspendre ce dossier afin que les parties puissent négocier librement une entente à cet égard.
2. De demander à la Ville de Bedford de suspendre, pour l'instant, leur demande (dossier CMQ-64899) déposée auprès de la Commission municipale du Québec.
3. Dans le cas d'un échec des négociations, la MRC signifiera à la Commission municipale du Québec son intention quant à la façon dont celle-ci pourrait intervenir.

ADOPTÉ

323-0914

PROPOSITION D'UN MODE DE PARTAGE DES REDEVANCES : MUNICIPALITÉ D'ANGE-GARDIEN

CONSIDÉRANT que plusieurs camions transportant du matériel de la carrière Ange-Gardien transitent par les routes municipales de la ville de Farnham;

CONSIDÉRANT que lors des travaux de la voie de contournement de la ville de Farnham et d'autres travaux intervenus sur la base militaire, une importante quantité a circulé brièvement sur les routes municipales de la ville de Farnham

CONSIDÉRANT que suite à une étude de transit effectuée pour les années 2009 à 2013, la MRC a démontré ces quantités exploitées et transitées et la municipalité les a corroborées;

CONSIDÉRANT que des propositions ont été soumises à la municipalité d'Ange-Gardien afin d'établir un mode de partage raisonnable du site d'exploitation de la carrière Ange-Gardien;

CONSIDÉRANT que la MRC a fait des propositions raisonnables à la municipalité d'Ange-Gardien;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX
ET RÉSOLU :**

De déposer une proposition ultime, suivant la recommandation du comité des carrières et sablières, à la municipalité d'Ange-Gardien considérant les quantités exploitées et transitées sur le territoire de la ville de Farnham en considérant notamment le degré d'utilisation des voies publiques municipales.

ADOPTÉ

324-0914

AUTORISATION DE PROCÉDER AUX VERSEMENTS AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT qu'à l'égard du Règlement refondu 07-1112, les montants provenant de la troisième période de l'année précédente ainsi que les montants de la première période de l'année en cours sont versés aux municipalités le 30 septembre de l'année courante soustraction faite des frais de gestion;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que suite à l'Entente sur le partage des droits perçus provenant de certaines carrières et sablières concernant le partage des fonds provenant des sites « à cheval » avec la MRC de La Haute-Yamaska, les versements provenant de cette MRC seront versés à la MRC Brome-Missisquoi le 30 septembre;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ST-JEAN
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX
ET RÉSOLU :**

De verser les montants présentés séance tenante aux municipalités suite à la réception des fonds de la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

325-0914

MÉDIATION AVEC LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA DEVANT LA CMQ RELATIVEMENT AUX DOSSIERS CMQ-64338 ET CMQ-64174 : PROLONGATION DE DÉLAI JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2014

CONSIDÉRANT que par sa résolution 420-1113 adoptée le 27 novembre 2013, la MRC Brome-Missisquoi a autorisé que les médiations dans les dossiers CMQ-64338 et CMQ-64174 soient traitées conjointement;

CONSIDÉRANT que l'article 8 de la convention fixe la date limite du processus de médiation au 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 09-0114 adoptée le 15 janvier 2014, la MRC Brome-Missisquoi a autorisé la prolongation de la période de médiation jusqu'au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que par sa résolution 122-0414 adoptée le 2 avril 2014, la MRC Brome-Missisquoi a autorisé la prolongation de la période de médiation jusqu'au 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT que les parties consentent au prolongement de la période de médiation;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE
ET RÉSOLU**

D'autoriser la prolongation de la période de médiation devant la Commission municipale du Québec jusqu'au 31 décembre 2014 relativement aux dossiers stipulés en titre des présentes.

D'autoriser le préfet et le directeur général à signer au nom et pour le compte de la MRC Brome-Missisquoi tout document requis le cas échéant pour donner plein effet à la présente résolution.

D'acheminer copie conforme de la présente résolution à Madame Lavoie, commissaire chargée du présent dossier à la Commission municipale du Québec ainsi qu'à Madame Johanne Gaouette, directrice générale, de la MRC de La Haute-Yamaska.

ADOPTÉ

326-0914

COMPTES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR DONALD BADGER
ET RÉSOLU:**

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

ALPG Consultants inc. (Travaux c.e. Campbell br#1 & projet verdissement)	10 461,87 \$
Dufresne, Édith (programme PAD)	33 000,00 \$
Perron Hudon Bélanger inc. (levé topographique aérien LiDAR)	17 016,30 \$
Total	60 478,17 \$

ADOPTÉ

Je, secrétaire-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

VOYAGE EN NORMANDIE – JEUX ÉQUESTRES MONDIAUX

Madame Pauline Quinlan fait un retour sur son voyage en Normandie où elle a représenté la ville de Bromont à la clôture des Jeux équestres mondiaux 2014. Monsieur Denis Beauchamp, directeur tourisme-culture au CLD, était aussi présent lors des Jeux afin de faire la promotion de la région de Brome-Missisquoi en vue des prochains Jeux en 2018.



No de résolution
ou annotation

327-0914

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

PACTE RURAL 3^E GÉNÉRATION : SUIVI DE LA DÉCISION DU CA DU CLD RELATIVEMENT AUX AGENTS RURAUX ET AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGROALIMENTAIRE

CONSIDÉRANT la demande du conseil des maires formulée au CLD (rés. 291-0814) relative-ment (i) à la possibilité que la MRC procède à l'embauche des agents de développement rural à compter du 1^{er} janvier 2015 et (ii) concernant le rôle du CLD, à compter de 2015, quant au développement agroalimentaire sur le territoire de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la réponse favorable du CA du CLD (rés. 3417-0814) précisant que « le CLD reconnaît l'importance de maintenir un plan d'action et des services dédiés au développement agroalimentaire et qu'à cet effet, le CLD recommande qu'un travail de réflexion soit réalisé en concertation avec la MRC »;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID
ET RÉSOLU:**

1. De confirmer l'embauche par la MRC des agents de développement rural à compter du 1^{er} janvier 2015;
2. De tenir un lac-à-l'épaule sur les besoins de la région en développement agroalimentaire et sur les rôles de la MRC et du CLD au début du mois de janvier 2015.

ADOPTÉ

DEMANDE DE RENCONTRE DE L'UPAC

L'UPAC rencontrera le conseil des maires le 16 décembre de 18h30 à 19h30.

QUESTIONS DIVERSES

1. Madameme Pauline Quinlan rappelle l'importance de voter lors de la prochaine élection scolaire et que, pour la première fois, le président sera élu au suffrage universel. Monsieur Yves Lévesque propose donc que les candidats à la présidence rencontrent les membres du conseil le 21 octobre prochain. La MRC fera des démarches afin de les inviter.
2. Monsieur Robert Nadeau demande où nous en sommes quant au dossier du patrimoine religieux et du PIIRL. Monsieur Francis Dorion lui indique qu'un suivi sera effectué prochainement à l'égard de ces dossiers.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ


Arthur Fauteux, préfet


M^e Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.

328-0914